



2 Septembre 2017
11 Eloul 5777

La Parole du Rav Brand

« Si tu rencontres sur ton chemin un nid d'oiseau, sur un arbre ou sur la terre, avec des oisillons ou des œufs, et la mère couchée sur les petits ou sur les œufs, tu ne prendras pas la mère et les petits ; tu renverras la mère et ensuite tu prendras les enfants, afin qu'on te fasse le bien et que tu prolonges tes jours. Si tu bâtis une maison neuve, tu feras une balustrade autour de ton toit, afin de ne pas mettre de sang sur ta maison, de peur que ne tombe le tombeur », (Dévarim 22, 6-8). Pourquoi ces mitsvot sont-elles juxtaposées ? « Car celui qui accomplit la mitsva de renvoyer la mère sera gratifié d'une maison, et accomplira la mitsva de construire une balustrade sur le toit, car une mitsva entraîne une autre mitsva » (Tanhouma 1, Rachi). Pourquoi entraîne-t-elle particulièrement la mitsva de la construction d'une balustrade ?

En fait : « Celui qui dit : jusqu'à un nid d'oiseau advient la miséricorde de D-ieu, on le fait taire ; car il rend les ordres divins pitié, or ils sont des décrets », (Bérakhot 33b). Le Ramban rapporte le Midrach et le commente : « Qu'importe pour D-ieu, si la bête est égorgée par le cou (avec peu de souffrance) ou par la nuque (avec beaucoup de souffrance) ? En fait, les mitsvot ne sont données que pour purifier l'homme » (Tanhouma, Chémini 8) ; D-ieu n'a pas donné les mitsvot parce qu'il se soucie d'épargner la souffrance aux animaux, mais elles sont données pour améliorer les humains. S'il a ordonné d'égorger la bête par le cou, c'est pour que l'homme apprenne à ne pas infliger de souffrances gratuitement. Ce n'est pas non plus par pitié pour la bête qu'il a ordonné de renvoyer la mère, mais pour apprendre à l'homme à ne pas faire souffrir la bête. Et voici un passage du Ramban : « Si les sages disent que tourmenter les animaux est une chose interdite par la loi (Baba Métsia 32), cette interdiction se rattache au passage : « pourquoi as-tu frappé ton ânesse » (Bamidbar 22, 32), c'est en vue de notre perfectionnement moral, afin que nous ne fassions pas souffrir (les animaux) en vain et sans aucune utilité, et qu'au contraire, nous nous appliquions à la pitié et à la miséricorde pour n'importe quel animal, excepté en cas de nécessité : « quand ton âme désirera manger de la chair » (Dévarim 12, 20); mais nous ne devons pas égorger par dureté ou par plaisir », (Moré Névouhim 3, 17, 5).

Pour appliquer les mitsvot convenablement, l'homme a le devoir d'acquérir les bonnes mœurs, midot, traits de caractère ; la pitié en fait partie. Ces traits ne

s'acquièrent qu'en les pratiquant de manière répétitive, comme l'explique le Ramban : « Tout comme D-ieu est appelé Bienveillant, toi aussi, sois bienveillant ; tout comme Il est appelé Compatissant, toi aussi, sois compatissant ; de même qu'Il est appelé Saint, toi aussi, tu dois être saint... Comment l'homme peut-il acquérir ces traits de caractère, de sorte qu'ils deviennent ancrés en lui ? Il doit exercer une première, une seconde, et une troisième fois ce comportement, et le répéter continuellement, jusqu'à ce que cela devienne facile et n'exige plus d'efforts de sa part, et que ces traits deviennent partie intégrante de son caractère. Étant donné que le Créateur est appelé par ces attributs, qui constituent le chemin dans lequel nous devons marcher, ce chemin est appelé le Chemin de D-ieu... », (Déot, 1, 6-7). Pourquoi une mitsva entraîne-t-elle une autre mitsva? Car D-ieu continue de conduire l'homme sur la route qu'il a choisie, (Makot 10b). Ainsi, celui qui renvoie la mère, a choisi de respecter les animaux, alors D-ieu lui présentera encore une autre mitsva sur ce chemin. Il construira une maison avec toiture, où, sans balustrade, quelqu'un risque de tomber et mourir, tandis qu'avec une, il ne tombera pas et restera en vie. Il n'y a pas de plus grande cruauté que d'ôter la vie d'un homme innocent, ou de lui provoquer la mort, même de façon indirecte. Cependant, concernant cette mitsva de construire une balustrade, on pourrait s'interroger: parfois, D-ieu décrète la mort sur quelqu'un, et aucune prudence ne servira pour l'éviter. Pourtant, justement concernant cette construction, la Torah précise qu'elle est importante quand bien-même la mort de la victime est inévitable, comme dit le texte : « de peur que ne tombe le tombeur ». « Il s'appelle tombeur, car il s'agit d'un homme qui mourra de toute manière ailleurs, s'il ne tombe pas de ce toit », (Sifri 22,68 ;Rachi). Pourquoi alors faire une balustrade dans ce cas? Car D-ieu apporte une calamité par la main d'un coupable (idem). Qu'est-ce que cela signifie ? Par le principe que D-ieu conduit les gens sur le chemin qu'ils ont choisi, alors, pour apporter un malheur, D-ieu choisit celui qui a déjà fait un mal. Le tombeur tombera de son toit, ce qui conduira son propriétaire vers plus de violence. Car pour diminuer sa responsabilité, son esprit banalisera la mort de l'homme, et il dira : « ce qui vient d'arriver n'est pas grave ». Il deviendra de plus en plus insensible aux souffrances d'autrui, et cela l'amènera à devenir de plus en plus violent. En construisant la balustrade, il sera épargné de ce malheur, qui se déroulera ailleurs.

Rav Yehiel Brand

*Vérifier l'heure d'entrée de
Chabbat dans votre
communauté

N°43

Pour aller plus loin



- 1) La Torah a juxtaposé le paragraphe de la femme captive et de l'enfant rebelle pour nous enseigner que celui qui se marie avec la femme captive, aura un enfant rebelle. Pourquoi ?
- 2) Pourquoi faut-il pendre ceux qui ont été tués par le Beth Din ?
- 3) "Quand tu sortiras en guerre contre tes ennemis, Hachem te le donnera entre tes mains..." Les ennemis est au pluriel alors que la suite est au singulier Il te le donnera... Pourquoi ?

Mordekhai Guetta

Il est possible de dédier
Shalsholet News pour la
Réfoua Chéléma ou à la mémoire
de quelqu'un.

Pour toute information :
shalsholet.news@gmail.com

La Paracha en Résumé

- Nous voyons dans la première montée, les procédés concernant la femme captive de guerre, l'héritage entre les enfants, ainsi que l'enfant rebelle.
- La paracha se poursuit avec les mitsvot suivantes: Rapporter l'objet perdu à son propriétaire, renvoyer la mère et récupérer l'œuf, construire une barrière, l'interdit de mélanger le lin et laine.
- Plusieurs lois concernant le mariage.
- Pour conclure une des Parachiyot les plus riches en Mitsvot, nous pouvons lire plusieurs lois d'argent.

Halakha de la Semaine

A) Quand réciter le Gomet et jusqu'à quand peut-on le réciter?

B) Peut-il être récité la nuit ?

A) Le minhag est de réciter le "Gomet" le jour où l'on sort le Sefer Torah, mais il est important de savoir que cela n'est pas obligatoire. La présence de 10 personnes suffit.

A priori, on fera en sorte de réciter cette berakha dans les 3 premiers jours de notre voyage .

(Ex: celui qui est arrivé lundi après-midi n'attendra pas jeudi pour réciter le Gomet mais le fera le lendemain à Cha'harit ou le jour même à Minha.)

A posteriori, si on a oublié ou qu'on n'a pas pu réciter le Gomet dans les 3 jours, on le récitera le plus tôt possible (bien qu'il n'y ait pas de date limite).

B) Il est préférable, a priori, de faire le "Gomet " le jour, étant donné que certains décisionnaires (Ben Ich Haï...) pensent qu'au même titre que le "Korbane Toda" était apporté en journée de même pour le "Gomet".

D'autres décisionnaires ("Malbime"...),pensent qu'on peut réciter le "Gomet" la nuit même a priori.

En pratique, les hommes qui ont l'habitude de le reciter à la synagogue en présence du minyan feront l'effort de s'acquitter de l'avis rigoureux de réciter cette berakha le jour .

Les femmes, pour lesquelles il est plus compliqué de réunir un minyan, pourront s'appuyer a priori sur le « Malbime".

(Hazon Ovadia ; Tsits Eliezer...)

Basés sur le Sefer Penini Halakha Perek 16.3.

David Cohen

Réponses aux questions

- 1. Le Abrabanel** rapporte la Guémara Baba Batra: "La majorité des enfants ressemblent (dans les agissements) aux frères de la mère". Or, les frères de la mère sont des goyim.
- 2. Le Ramban** explique: C'est uniquement pour les interdits de avoda zara ou de bénédiction d'Hachem (à l'envers) que l'homme mort était pendu. Il est en effet écrit dans le Passouk (21,23): "Car la malédiction d'Hachem est suspendue". Ainsi, lorsque les gens demanderont qui est ce pendu ? Il leur sera répondu: c'est celui qui a fait avoda zara...
- 3. A)** Il s agit de la bataille entre Israël et les Philistins. Quand David tue Goliath lors du fameux duel, dès lors, la bataille est d'ores et déjà gagnée contre tous les ennemis philistins.
B) il s'agit de l'ange de la nation et du peuple ennemi. Les soldats sont nombreux, mais leur force ne provient que de leur ange protecteur. Nos maîtres disent que la seule Mitsva de la lecture du Chema matin et soir est suffisante pour que cet Ange protecteur soit jeté à terre. Hachem assure la victoire.

Enigmes

Enigme 1 : Quel est le passouk qui est écrit dans la torah, dans le Navi et dans les Ketouvim ?

Indice : le passouk dans la Torah, on le lit tous les jours, celui des neviim, une fois par semaine chez les Ashkenazim et chez certains sefaradim, et le passouk des ketouvim, une fois par mois.

Enigme 2 : Un homme se promène dans la forêt et rencontre deux hommes qui vont partager leur repas. Le 1er a amené 7 sandwiches et le deuxième 5 sandwiches. Il leur demande s'il peut partager leur repas. Les 2 hommes acceptent. A la fin du repas, il leur donne 12 € à partager entre eux. Combien devra prendre chacun des 2 hommes?



Aire de jeu

Charade / Paracha

A un âge certain mon 1er m'aidera à me déplacer.

Mon 2nd est une affirmation ou une condition.

Mon 3eme est le terminus pour tout navire.

Mon tout est une mitsva très haut perchée.

Jeu de mots

Un petit coup de barre assomme plus qu'une grande fatigue.

Devinettes

- 1) Un célèbre roi a eu un fils rebelle. Qui est le père et qui est le fils?
- 2) Quelle Mitsva a une ségoula de construire une nouvelle maison, si elle est accomplie? (Rachi 22,8)
- 3) Un homme faisant le vœu d'apporter un Korban, au bout de combien de temps transgresse-t-il l'interdit d'avoir retardé son vœu? (Rachi 23,22)
- 4) Celui qui kidnappe une personne est passible de mort. Sous quelles conditions? (24,7)
- 5) Je suis permis à une personne sur deux, sinon c'est une abomination aux yeux d'Hachem. Qui suis-je? (22)

Réflexion

Le Min'hat Ani (auteur du Aroukh Laner) fait remarquer que les années où Roch Hachana tomba un Chabbat (ce n'est pas le cas cette année) furent paradoxalement les plus belles années du peuple juif mais aussi les années où celui-ci connut ses plus grandes tragédies.

Il démontre ainsi que les deux Baté-Mikdach furent détruits lors d'années où Roch Hachana est tombé un Chabbat. Pour résoudre ce paradoxe, le Min'hat Ani appuyé par d'autres commentaires nous explique :

Le jour de Roch Hachana, les juifs, en sonnant le chofar, affirment la Royauté de Hakadoch Barou'h Hou sur le Monde, et " L'invitent " à juger toutes Ses créatures. A ce moment critique, Hachem se lève du " trône de la rigueur " (Kissé Din) et prend place sur le " trône de la miséricorde " (Kissé Ra'hamim). La Guémara nous enseigne qu'Hachem demande aux Béné Israël: " Sonnez devant Moi avec un chofar de bélier afin que Je me souviene du sacrifice de Itshak, et vous serez considérés devant Moi comme si vous aviez sacrifié votre propre personne."

Le chofar incarne donc le salut du peuple juif puisqu'en mettant en avant le mérite des Patriarches, il déclenche la pitié du Créateur en ce jour où tout notre avenir est en jeu. Et pourtant, lorsque Roch Hachana a lieu un Chabbat, les 'Hakhamim ont purement et simplement annulé la mitsva de sonner le chofar, de peur qu'un juif en vienne à le porter dans la rue pour apprendre de son maître les lois des sonneries. Cela nous interpelle. Qui est ce juif qui va se " réveiller " le jour J pour apprendre à se servir du chofar, quand on sait combien ses halakhot sont complexes ?!

Et quand bien même cela arriverait, la transgression du Chabbat ne serait qu'involontaire, sous l'effet du stress et de l'émotion ! Ce qui revient à dire que pour éviter qu'un individu isolé n'en vienne à transgresser Chabbat sans le vouloir, 'Hazar ont été prêts à priver le Klal Israël de la

puissance salutaire du chofar à un moment si crucial.

Cela nous fait prendre conscience de l'impact dévastateur d'une avéra, même sans l'intention de la commettre !

La question se pose alors : Comment survivre à Roch Hachana dans ces conditions ? Comment en l'absence du chofar, une telle année peut-elle être si bénéfique au peuple juif ?

La réponse est sans équivoque : à défaut de l'intervention du chofar, le Chabbat qui est qualifié " d'épouse du am Israël " intervient personnellement auprès d'Hachem, Lui tenant le propos suivant : " Maître du Monde, en temps normal, lorsque les juifs sonnent le chofar, tu les considères comme s'ils s'étaient sacrifiés devant Toi. Mais aujourd'hui, Tes enfants se sacrifient littéralement lorsqu'ils acceptent de se priver du mérite de la tékiat chofar afin de ne prendre aucun risque de me voir profaner ne serait-ce qu'inconsciemment." Cette plaidoirie du Chabbat produit dans le Ciel l'effet d'une "bombe". Malheureusement, lors d'époques où le Chabbat est négligé et bafoué, l'absence du chofar se fait cruellement ressentir. Nous connaissons tous la guémara qui affirme que si tous les juifs observaient deux Chabbatot consécutifs, Machiah viendrait immédiatement. A partir de cet enseignement, Rav Yéhezkel Lévinstein déduit : si l'observance de deux Chabbatot a le pouvoir de déclencher la délivrance collective, à plus forte raison celui qui respectera scrupuleusement les deux derniers Chabbatot de l'année (nous savons que tout va d'après la fin), se verra gratifier d'une délivrance individuelle le jour de Roch Hachana.

Garder le Chabbat rigoureusement, notamment en s'abstenant de tenir des propos qui ne sont pas conformes à l'esprit de ce grand jour, permet à la émouna de se renforcer et d'attirer sur nous la clémence Divine.

Mickael uzan

Même si effectivement tous les hommes doivent lutter contre leur mauvais penchant, au moment où D.ieu chasse Adam et son épouse du jardin d'Eden, Il n'inclut pas Adam dans cette relation de combat entre le serpent et la femme.

Est-ce que c'est parce que c'est Eve qui a désobéi la première ?

La femme fut pour ne pas avoir su dominer ses sentiments : "La femme vit que l'arbre était bon à manger et désiré à la vue, et passionné pour ouvrir l'intelligence ; elle prit de son fruit, et en mangea; elle en donna aussi à son mari qui était avec elle, et il en mangea" (Beréchit 3, 5).

La faute de l'homme fut d'avoir été "avec elle". Adam, pour sa part, a dominé ses sentiments, mais il s'est mis au même niveau que sa femme et manqua sa responsabilité de leadership. Le serpent ne pouvait pas s'attaquer à Adam par la passion, car celui-ci la dominait ; il s'attaqua alors à sa femme. Une fois séduite, c'est elle qui séduit son mari, en lui faisant perdre sa position de chef. Le serpent, pour sa part, ne possédant pas les qualités pour pouvoir se comparer à Adam, ne pouvait pas jouer le rôle que joua la femme.

En ce qui concerne leur descendance, le serpent s'attaquera à la femme et à sa descendance par le talon : "Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité ; celle-ci

t'écrasera la tête, et tu lui mordras le talon". La femme a transmis sa faiblesse à sa descendance, qui peut dorénavant être séduite par les sentiments.

Certaines fautes par inadvertance, comme les immoralités, les aliments interdits, etc... seront expiées par un sacrifice de 'Hatat. Un homme ou une femme ordinaire apportera une chèvre femelle ou une brebis femelle. Par contre, le Cohen Gadol ou les 70 sages qui se seraient trompés dans une décision, expieront leur faute par un taureau mâle, et le roi par un bouc mâle (Vayikra 4).

L'humain est composé des composants masculins et féminins, au niveau des hormones comme au niveau de la psyché. Les sentiments non contrôlés sont féminins ; la descendance de 'Hava, le simple juif, faute parce qu'il sera attaqué par la passion ; il apportera un 'Hatat femelle.

En ce qui concerne le Cohen Gadol, les sages et le roi, leur faute se situe au niveau de leur manque d'assumer leur obligation de leadership, qui est une notion masculine ; ils apporteront un 'Hatat masculin, taureau ou bouc.

"Rav dit : si toutes les eaux étaient de l'encre, tous les roseaux des plumes, tous les cieux des parchemins, et tous les hommes des scribes, ils ne pourraient pas décrire l'immensité de l'espace du

pouvoir, comme dit Chlomo : comme le ciel dans ses hauteurs, la terre dans sa profondeur, ainsi n'est pas possible de sonder le cœur des rois (Michlé 25, 3)" (Chabbath 11a). Rachi : "On ne peut sonder la profondeur du cœur de celui qui détient le pouvoir ; il doit se concentrer à gérer les finances de plusieurs départements, de guerres et de lois, et le tout le même jour".

Rav donne une leçon, de ne pas se précipiter à critiquer le pouvoir, ni le Pouvoir absolu qui appartient à Hachem, et où les humains ne peuvent évidemment pas sonder Sa profondeur avec laquelle Il gère Son monde si sophistiqué. Ainsi en est-il aussi en ce qui concerne le pouvoir d'un roi de chair et de sang ; il doit aussi gérer des choses contradictoires. Le simple individu a une vision partielle, et veut critiquer le roi pour sa gérance soi-disant faillible. Or, le roi doit tenir compte de plusieurs paramètres que le simple ne connaît pas.

C'est aussi pour cette raison que celui qui maudit un simple juif transgresse un péché, et celui qui maudit le roi, deux péchés. Une malédiction est précédée par une condamnation, or Hillel dit : "Ne condamne pas ton prochain tant que tu n'es pas à sa place" (Avot 2, 4). Il est difficile de se mettre à la place d'un simple, et à plus forte raison à la place d'un roi.

Rav Yehiel Brand

RECHERCHE

La paracha de la semaine débute par le sujet de la femme goya captive de guerre que la torah permet au soldat d'épouser, sous certaines conditions. Le passouk dit (21,11) : "Tu verras une femme captive... Tu la prendras comme femme."

Sur ce passouk, Rachi commente en rapportant kidouchin (21b) : "La torah n'a parlé seulement contre le yetser ara"

Pourquoi la guémara écrit : "n'a parlé seulement ?" Il aurait simplement dû être écrit : La Torah parle ici contre le yetser ara?

Que vient exclure cette précision ?

Éléments de réponses: (Drachot Ben Ich Haï - Pnini Ben Ich Haï)

Comprendre Rachi

"Quand tu verras parmi les prisonniers une jolie femme que tu désires et que tu la prennes pour toi comme femme..." (21,11).

Rachi nous explique que la Torah ne parle que contre le mauvais penchant car si Hachem ne la permettait pas, le soldat l'épouserait de façon interdite. Ensuite, Rachi nous explique que s'il l'épouse finalement, il la détestera et il aura un enfant que l'on appelle "Ben Sorer Oumoré (un fils qui s'écarte et se rebelle)" et Rachi conclut que c'est la raison de la juxtaposition de ces parachots (sections).

On peut se poser la question suivante : Puisque le soldat est anouss (cas de force majeure) et que c'est plus fort que lui (puisque'on dit que si Hachem la lui avait interdite il l'aurait quand même épousée de manière interdite, cela montre bien que c'est malgré lui qu'il se marie avec elle) alors pourquoi mérite-t-il une telle punition d'avoir un enfant rebelle ?

On peut répondre de la manière suivante : C'est vrai que la Torah l'autorise mais la Torah exige plusieurs conditions :

1. Elle rasera sa tête.
2. Elle laissera pousser ses ongles. Et Rachi explique "afin de devenir repoussante".
3. Elle enlèvera son vêtement de captivité. Et rachi explique "car elles mettaient des vêtements de

captivité très attirants car chez les goyim, les filles s'embellissaient pendant la guerre afin d'entraîner avec elles les autres à l'immoralité."

4. Elle sera installée dans ta maison ; elle pleurera son père et sa mère un mois entier. Et Rachi explique "il entre et la rencontre, il sort et la rencontre, il la voit pleurer il la voit repoussante alors qu'une fille d'Israël est joyeuse et se pare de bijoux alors que celle-ci est repoussante."

A la lumière de cela, on peut répondre de la manière suivante :

Si un soldat voit une fille parmi les prisonniers et qu'il veut l'épouser : si on la lui interdit, il se mariera quand même de manière interdite donc on lui dit que c'est permis. A ce moment, il a ce qu'on appelle "Pat Bessalo (du pain dans son panier)". Autrement dit, il est tranquillisé de savoir qu'il pourra se marier avec elle. On peut donc lui demander de respecter quelques conditions : ainsi, on lui dit que c'est permis mais qu'il y a quelques conditions à respecter. En respectant ces conditions, cette fille va devenir repoussante et il va voir les filles d'Israël jolies et joyeuses. Cela devrait alors lui donner la force de dire qu'il ne veut plus se marier avec elle et ce ne serait maintenant plus malgré lui. Et si malgré tout il se marie avec elle, alors il méritera la punition d'avoir un fils rebelle.

Mordekhaï Zerbib

Haftara

Cette prophétie extraite du 54ème chapitre de Yéchaya (Isaïe), forme la 5ème des 7 haftarot de consolation. Elle est aussi lue le chabbat de la paracha Noa'h.

Le prophète s'adresse à Jérusalem, ville endeuillée, par deux fois privée de ses enfants. Comme une femme stérile, elle souffre à l'idée qu'elle ne ressentira jamais la joie d'enfanter. A cette femme brisée, Hachem demande d'élargir son territoire pour accueillir les multitudes d'enfants qui y retourneront. Ils accourront plus nombreux que prévu ; il faudra préparer des tentes pour les loger, en attendant la reconstruction des cités désolées. Il y règnera une joie intense bien que tempérée par le souvenir des souffrances endurées que le prophète s'efforce de faire oublier.

Cette haftara exprime une sorte de « regrets ressentis » par l'Eternel de s'être détourné un instant de Sa « femme » Israël qu'Il aime tant. Je ne t'ai abandonnée

qu'un petit moment et Je te ramènerai avec une grande miséricorde. Le Radak explique que bien que l'exil ait duré si longtemps, les retrouvailles seront si agréables que celui-ci paraîtra comme n'ayant duré qu'un instant.

Hachem souhaite que ce retour soit durable et même éternel. Il va aussi promettre de ne plus jamais se mettre en colère contre Son peuple. De la même façon qu'Il avait juré de ne plus provoquer de déluge comme au temps de Noah, Hachem promet de ne plus s'emporter contre Ses enfants et de ne jamais les abandonner. Dans le dernier verset, le prophète Yéchaya va évoquer la miséricorde éternelle que nous accordera Hachem dans les temps futurs, qu'on espère très proches. Les montagnes pourront chanceler, les collines vaciller, Ma bonté ne te quittera pas et Mon alliance de paix ne sera pas ébranlée.

La Force de la Parole

La Parachat Ki Tétsé contient 74 Mitsvot. L'une d'entre elles est la Mitsva de se souvenir de ce qu'a fait Myriam en parlant sur Moché Rabbénou et de la punition qu'elle reçut en conséquence. En effet, elle s'était étonnée que Moché juge utile de se séparer de sa famille pour maintenir sa proximité avec Hachem. Elle avait dit à Aaron : « Moché est un prophète comme nous tous ! » Cette parole lui vaudra d'avoir la Tsaraat et d'être écartée 7 jours du camp.

Le Hafets Haïm, dans Chemirat Halachon (Chaar Atevouna, Chap.12) explique que la Torah mentionne d'abord : préserve-toi de la Tsaraat (Dévarim 24,8), et juste après : souviens-toi de ce qu'Hachem fit à Myriam en chemin à votre sortie d'Égypte (Dévarim 24,9). L'enchaînement de ces 2 versets indique que la Torah nous donne ici un conseil pour arriver à préserver sa langue. Comme dit le Ramban : le fait de nous remémorer et d'exprimer verbalement cet

épisode, nous permet d'intérioriser les conséquences d'une parole déplacée.

Cependant, le Hafets Haim demande comment un seul verset peut nous permettre d'arriver à une réelle prise de conscience ?

Il explique alors, que la Torah met l'accent sur 4 détails. C'est en les analysant que le verset prend tout son sens.

(1) Souviens-toi de ce qu'Hachem a fait, (2) à Myriam,(3) en chemin, (4) en sortant d'Égypte.

Il faut donc tout d'abord réfléchir à (1) ce qu'Hachem a envoyé : la Tsaraat. C'est une forme d'impureté très forte qui oblige celui qui la contracte à sortir des 3 camps. Elle rend également impur tout celui qui se trouve dans la même tente que le Métsora. Ensuite, il faut réaliser que c'est (2) à Myriam que c'est arrivé. Elle était une grande prophétesse grâce à laquelle le peuple entier pouvait boire. Elle n'a, de plus, parlé que sur son frère qu'elle aimait plus que tout, pour qui elle avait risqué sa vie. Son

intention n'était pas mauvaise, elle n'a pas parlé en public, et enfin, Moché ne lui en a pas tenu rigueur.

En la punissant en chemin (3), le peuple entier dû patienter pour pouvoir repartir, dévoilant ainsi à tous, ce qu'elle avait dit tout bas.

En sortant d'Égypte (4), c'est-à-dire, avant l'épisode des explorateurs qui permit à tout le monde de mesurer l'ampleur des conséquences du Lachon Ara.

Le Hafets Haïm termine donc en disant : si déjà Myriam, cette grande Tsadékète qui ne pensait pas causer du tort à son cher frère, dû recevoir la Tsaraat, à plus forte raison pour nous, qui ne sommes pas à son niveau, combien devons-nous veiller à garder son exemple en tête pour essayer d'avoir un discours le plus constructif possible.

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphael Ben Yossef Samama

Avraham est un juif qui n'a pas eu la chance de grandir dans une famille religieuse. A cause de cela, il ne pratique que certaines coutumes du judaïsme sans toutefois en connaître leur véritable sens. Arrivé en âge de se marier, et ignorant la gravité de l'acte, il décide d'épouser une non-juive. Mais, voulant toutefois garder ses "coutumes ancestrales", il décide de se marier dans une synagogue, devant un rabbin, en suivant tout le protocole traditionnel d'une vraie Houpa. Le jour du mariage, tout se passe comme prévu. Le "rabbin" les unit devant les témoins et Avraham prononce la fameuse phrase "Aré ate mékoudéchète" tout en passant à sa femme la bague au doigt.

Quelques années plus tard, Avraham s'intéresse au judaïsme. Il décide d'aller dans un séminaire et découvre de plus en plus sa merveilleuse religion. Ne voulant pas être le seul à se rapprocher de la vérité, il incite sa femme à l'accompagner dans un second séminaire, ce qu'elle accepte curieusement. Le deuxième séminaire est tout aussi merveilleux, et sa femme, toute éblouie de ces évidences, décide de changer son destin en se convertissant. Plusieurs jours après, ils arrivent devant un Bet Din pour débiter le processus de conversion. Le Bet Din vérifie les ascendants de son épouse fraîchement renommée Sarah et découvre, effaré, que celle-ci est juive depuis toujours. Évidemment, tout le monde est très ravi et Avraham et Sarah progressent à grands pas sur le chemin de la Techouva. Cela jusqu'au jour où ils réalisent qu'ils ne sont peut-être pas mariés religieusement

puisque leur mariage fut célébré alors qu'on croyait la mariée non-juive et donc le passage à la synagogue n'aurait été qu'une mise en scène. Doivent-ils se remarier devant un vrai rabbin (cette fois) ?

Cette question fut posée au beau-père du Rav Zilberstein, le grand décisionnaire Rav Elyachiv, qui trança qu'il fallait refaire un mariage. Le Rav Zilberstein explique qu'il y a tout d'abord lieu de se poser la question du point de vue du marié et de son épouse, à savoir si dans leur première 'Houpa, ils pensaient vraiment se marier ou simplement jouer une comédie ? A cela, ils répondent que, dans leur ignorance, ils pensaient vraiment créer une union religieuse et qu'il n'y avait donc pas de problème à ce niveau-là. Le véritable problème se trouve plutôt dans le témoignage des témoins car ceux-ci pensaient à cet instant que Sarah était non-juive et savaient donc que le mariage ne prenait pas effet. Or, les témoins d'un mariage ne sont pas comme de simples témoins d'une affaire pécuniaire où ils ne sont là que pour prouver et témoigner un fait. En effet, les témoins d'un mariage lui donnent toute sa validité et sans eux, même si tout le monde approuve le mariage, il n'en sera rien et leur union n'aura aucun effet religieusement. Ce serait le même Din si un couple se mariait tout seul sur une île déserte ou avec des témoins Psoulim. En conclusion de notre cas : vu que les témoins ne pensaient qu'à jouer et visionner une comédie, le mariage n'a aucune conformité.

Haïm Bellity

A la Rencontre de Nos Sages

Le RIVACH

Né à Valence (Espagne) en 1326, **Rav Its'hak bar Chichat Barfat**, dit le Rivach, est un talmudiste et légaliste du XIV^{ème} siècle. Il compte parmi les autorités rabbiniques séfarades les plus importantes de son temps. Il s'installe rapidement à Barcelone, où il étudie sous la direction du Rav Perets HaCohen et surtout du RaN qu'il admirera tout au long de sa vie. Il entretient également d'excellentes relations avec son condisciple le Hasdaï. Bien que son érudition et ses compétences soient rapidement reconnues dans l'ensemble des communautés juives du monde, il préfère subvenir à ses besoins par le commerce. Il n'accepte d'occuper un poste de rabbin qu'à l'âge de 50 ans, lorsque, à la suite d'une dénonciation calomnieuse, il est envoyé en prison (avec six autres figures juives de Barcelone, parmi lesquelles son maître, le RaN), et ne peut plus poursuivre ses activités après son acquittement. Envisagé pour diriger la communauté juive de Saragosse (Espagne), le Rivach préfère retourner à Valence, où il dirige une Yéshiva. Les persécutions anti-juives de 1391 le contraignent, ainsi que d'autres, à fuir l'Espagne, d'abord à Miliana (Algérie), puis à Alger où il est reçu avec tous les honneurs. Le Rivach sera, avec le Rachbatz et le fils de celui-ci, le Rachbach, un nouvel essor intellectuel et culturel au judaïsme algérien.

Le Rivach est principalement connu pour ses 417 responsa. Souvent cités par Rabbi Yossef Caro et d'autres, ses responsa possèdent une grande valeur en matière de Halakha, et contiennent de nombreux 'hiddouchim sur le Talmud ainsi que plusieurs renseignements historiques sur les conditions de vie des Juifs au XIV^{ème} siècle, y compris la sienne. Le Rivach se montre très strict dans ses décisions halakhiques, sans se montrer fermé pour autant. Il ne désapprouve l'étude de la philosophie d'Aristote qu'à cause de ses postulats en contradiction avec la tradition juive, comme l'éternité de la matière et l'absence de providence divine. Par ailleurs, il est, suivant en cela l'exemple du RaN, un adversaire résolu de la Kabbala : son maître dit que le Rivach n'a jamais parlé des sefirot, et lui-même cite un philosophe qui reproche aux kabbalistes de croire aux « Dix » (sefirot) comme les chrétiens croient aux « Trois » (la trinité).

Rav Its'hak bar Chichat sera hautement vénéré par les Juifs algériens, et des pèlerinages seront menés sur sa tombe à l'anniversaire de sa mort jusqu'au départ des Juifs d'Algérie. Sa pierre tombale a été restaurée par la communauté d'Alger en 1862. Elle porte une élégie composée par Rav Abba Mari ibn Caspi, et l'inscription suivante : « Ce monument a été restauré par la communauté d'Alger en l'honneur du Rabbin Its'hak bar Chichat ; né en Espagne, décédé à Alger en 1408, dans sa 82^{ème} année. Alger le 11 août, 1862. ».

David Lasry